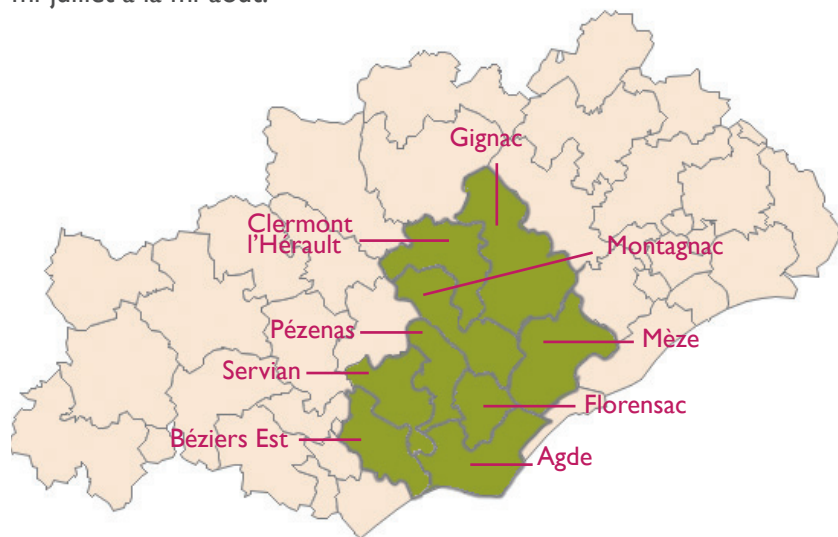


MODALITÉS ET CANTONS D'INTERVENTION DE L'ESA

L'ESA intervient du lundi au vendredi à votre domicile, à raison, en moyenne d'une séance par semaine
Horaires d'intervention : 9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h30
Le service ne fonctionnera pas lors de la période suivante :
mi-juillet à la mi-août.



Les 82 communes des cantons d'intervention de l'ESA



La Mutualité Française Hérault est une personne morale de droit privé à but non lucratif soumise aux dispositions du code de la Mutualité. Elle gère un réseau de 30 établissements et services dans les secteurs : sanitaire, medico-social et social, ainsi que des centres Les Opticiens Mutualistes et Audition Mutualiste.

Contact

Equipe spécialisée Alzheimer
Service de Soins Infirmiers à Domicile
ZAE Les Rodettes - Espace Athéna

Rue des Frères Bouillon Local D Bât G - 34120 Pézenas
Tél : 04 67 98 33 74
ssiad.esa.pezenas@mutualite34.fr

En savoir plus

www.mutualite34.fr



Accompagnement à domicile des troubles de la mémoire



Service de Soins Infirmiers à Domicile
Equipe Spécialisée Alzheimer et maladies apparentées (ESA)



www.mutualite34.fr



Dans le cadre du plan national Alzheimer 2008-2012, la Mutualité Française Hérault propose un nouveau service pour améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de troubles de la mémoire et celle de leur entourage.

Ce service est une **ESA : Equipe Spécialisée Alzheimer (et maladies apparentées)**. Cette équipe est rattachée au **Service de Soins Infirmiers A Domicile de Pézenas**.

COMMENT BÉNÉFICIER DE CE SERVICE ?

Les troubles de la mémoire doivent être diagnostiqués et annoncés. Une prescription médicale est indispensable.

LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

- L'équipe présente à l'utilisateur et à son entourage le dispositif de prise en charge, le rôle de chaque intervenant et recueille les besoins.
- L'ergothérapeute et/ou le psychomotricien de l'équipe réalise une évaluation des capacités de l'utilisateur. Il propose un plan de soins individualisé comprenant des activités adaptées à la maladie.
- Les premières séances d'accompagnement et de réhabilitation débloquent suite à cette évaluation.
- Un bilan de prise en charge est effectué par l'équipe à mi-parcours de la prise en charge. Des relais sont recherchés pour la continuité des soins.
- A la fin des séances, les relais et les solutions sont en place : *accueil de jour, augmentation du soutien par les auxiliaires de vie et / ou aides à domicile, solutions de répit.*

DES SOINS DE RÉHABILITATION ET D'ACCOMPAGNEMENT

- **Activités thérapeutiques** liées à la mobilité, la communication, l'apprentissage ou le réapprentissage de gestes adaptés, activités ludiques, activités d'expression orale ou écrites ...
- **Activités de réhabilitation sociale** : courses, activités de la vie quotidienne ou culturelles, rencontres...
- **Soutien des aidants** : information sur les attitudes à privilégier, les activités pouvant les soutenir et l'utilisation des structures de répit...
- **Conseils** et propositions de solutions pratiques pour la vie quotidienne.

QUELQUES EXEMPLES

- **Entretenir la marche** : sorties pour les courses ou d'autres démarches, impliquant la stimulation de la mémoire pour les trajets.
- **Fixer des repères** dans le temps et l'espace : créer et faire utiliser un calendrier (ex. dates d'anniversaire des proches et leurs photos.)
- **Identifier** les lieux et les contenus des placards du domicile avec des photos ou des symboles.

LE COÛT

Cet accompagnement est financièrement pris en charge par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour un nombre de dix à quinze séances.

L'ÉQUIPE

- 1 infirmier coordonnateur
- 1 ergothérapeute et/ou psychomotricien
- 4 assistants de soins en gérontologie

L'ESA est agréée par l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon pour 10 places permettant la prise en charge de 30 personnes.

L'équipe de l'ESA travaille en partenariat avec de nombreuses structures partenaires.

SSIAD*, médecins traitants, Accueil de jour Alzheimer, Consultations mémoire, EHPAD**, Services d'auxiliaires de vie, Association France Alzheimer, ...

Ces coopérations déterminent :

- Le rôle de chacun.
- La prestation de soins d'accompagnement et la coordination.
- La prise en charge par l'équipe spécialisée (explication des missions)
- La durée, l'évaluation et les conditions de résiliation de la convention.

* Services de Soins infirmiers A Domicile ** Etablissements d'Hébergement pour personnes Agées Dépendantes